



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 2025 – 08

Dispositif « partenaires-relais » Envie de Vanoise

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 mars 2025 à 14h30 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,
Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Valide les principes du dispositif de qualification d'un réseau de « partenaires-relais » et autorise le lancement d'un appel à candidature auprès des accompagnateurs en montagne du territoire dès le printemps 2025.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée le 11 mars 2025 à Frontenex,

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS

**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**

135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE

